

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

En application des articles L121-15-1 et L.121-17 du code de l'Environnement

Projet stratégique 2026-2030 HAROPA PORT

Premier port de France et quatrième port nord-européen, HAROPA PORT est le grand port fluvio-maritime de l'axe Seine qui relie la France à plus de 660 ports dans le monde en irriguant le plus grand bassin de consommation du pays : celui de la vallée de la Seine et de l'Île-de-France. HAROPA PORT engage une concertation préalable volontaire qui traduit la volonté d'anticiper et d'associer, en amont, les parties prenantes et les citoyens à la construction d'un projet stratégique ambitieux, durable et partagé. En instaurant un espace de dialogue ouvert, HAROPA PORT souhaite renforcer la confiance avec ses territoires et partenaires, et garantir que les orientations stratégiques à venir répondent aux attentes collectives.

Objet de la concertation :

Conformément à l'article L. 121-17 du Code de l'Environnement qui prévoit que « Pour les plans, programmes ou projets mentionnés aux 2° et 3° de l'article L. 121-15-1, la personne publique responsable du plan ou programme ou le maître d'ouvrage du projet peut prendre l'initiative d'organiser une concertation préalable », HAROPA PORT souhaite recueillir l'avis du public et de ses parties prenantes concernant les grandes lignes de son projet stratégique 2026-2030 dans le respect des articles L121-15-1 à L121-17 et R 121-19 à R121-24 du même cadre.

La participation citoyenne est un postulat nécessaire au développement durable car elle place l'homme au cœur de l'action. La concertation apparaît comme un facteur de réussite des projets car elle permet de :

- Tisser un lien fort de partenariat et de complémentarité avec nos parties prenantes.
- Construire ensemble et durablement l'avenir de HAROPA PORT et de son identité dans la transparence
- Limiter les réactions de rejet en favorisant le dialogue et en proposant des projets qui puissent satisfaire le plus grand nombre.

Le Projet Stratégique pour la période 2026-2030 s'articulera autour de 5 enjeux :

- Se distinguer auprès de nos clients comme une référence en Europe du Nord
- Décarboner l'axe Seine
- Agir avec nos territoires en préservant notre environnement
- Se préparer aux évolutions et aux défis de demain avec nos salariés
- Asseoir le modèle économique au service de l'investissement

Garant :

Aucun garant n'a été désigné pour cette concertation

Durée de la concertation :

La concertation préalable du public aura lieu du 3 novembre au 15 décembre 2025

Modalités de la concertation :

La concertation préalable permettra à chacun de participer à l'élaboration du Projet Stratégique. Des registres de concertation préalable seront mis à disposition du public pour lui permettre de s'exprimer **à compter du 3 novembre :**

- Au siège de HAROPA PORT : 71 Quai Colbert. 76600 Le Havre
- A la direction territoriale du Havre : Terre-plein de la Barre. 76600 Le Havre
- A la direction territoriale de Rouen : 34 boulevard de Boisguilbert. 76000 Rouen
- A la direction territoriale de Paris : 1 Quai de Grenelle. 75015 Paris

Une plateforme dédiée sera créée afin que chaque client, chaque acteur du territoire, chaque citoyen puisse, par le biais d'un formulaire, s'exprimer sur le projet stratégique de l'établissement portuaire. L'accès à la plateforme est le suivant :

<https://projetstrategique.haropaport.com/fr>

Toutes les modalités de la concertation préalable seront communiquées au public au moins 15 jours à l'avance sur le site internet HAROPA PORT, par voie d'affichage au siège de chacun des Ports et par voie de presse. A l'issue de la concertation, le bilan de cette concertation sera rendu public (synthèse des observations, propositions présentées, évolutions du projet résultant de ladite concertation) et mis en ligne sur le site internet indiqué ci-dessus.